

Synthèse

La FNAUT défend les droits des voyageurs face à l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire : Ouverture à la concurrence et droit des voyageurs.

décembre 2011

Les droits actuels des voyageurs ne doivent pas être pénalisés par l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire dans notre pays. Dans une analyse réalisée en décembre 2011, les services de la FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports) avancent un certain nombre d'exigences qui devraient permettre, selon eux, de préserver les intérêts des clients du transport ferroviaire au cours des années à venir. Parmi elles, on peut citer :

1. L'État doit d'abord rédiger un cahier des charges fixant la politique générale du pays pour l'ensemble des dessertes ferroviaires et passer ensuite, avec chacun des opérateurs, des conventions particulières définissant son offre minimale tout en fixant les résultats attendus.

2. Un système de « guichet unique » entendu au sens large (gare, téléphone, internet) est indispensable pour assurer l'information des voyageurs et la vente des titres de transport sur l'ensemble du réseau. Ainsi l'information relative aux horaires des trains devra couvrir la totalité des liaisons proposées quels que soient les types de trains et la nature des lignes - régionales, nationales et internationales – concernées. Dans la même logique, tous les voyages, même s'ils font appel à des correspondances et à plusieurs opérateurs différents, devront faire l'objet d'un seul titre de transport couvrant la totalité du trajet.

3. Le système actuel de fixation et d'encadrement des prix doit être maintenu et étendu à l'ensemble des entreprises ferroviaires. Ce qui signifie notamment que les réductions à vocation sociale devront être appliquées dans tous les trains par tous les opérateurs, y compris les nouveaux entrants.

4 L'État doit définir un cahier des charges relatif à la qualité globale du service offert à la clientèle que toutes les entreprises ferroviaires seront tenues de respecter. Il devrait viser entre autres le nombre des arrêts, la durée des correspondances, la fréquence des liaisons et l'amplitude horaire des trains...

5 Un organisme de pilotage opérationnel du réseau assurant la liaison entre les entreprises ferroviaires et la SNCF chargé de traiter les problèmes liés aux perturbations inopinées du trafic doit être mis en place.

Tels sont les propositions de la FNAUT dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire en France.

Téléchargez l'étude sur le site de l'AFRA :

<http://www.assorail.fr/donnees-du-secteur/documentation-51.htm>



L'Association Française du Rail (AFRA)

L'Association Française du Rail, créée en mars 2009, regroupe tous les acteurs qui considèrent que le secteur économique du rail français fret et voyageurs ne trouvera son plein développement que dans un cadre concurrentiel ouvert et régulé.

L'AFRA compte aujourd'hui parmi ses membres les entreprises ferroviaires suivantes :

Veolia Transdev, CFTA Voyageurs et Trenitalia, actives dans le transport de voyageurs ; Euro Cargo Rail (une filiale de DB Schenker Rail), Europorte (groupe Eurotunnel), Trenitalia, Colas Rail, T3M spécialisées dans le fret ferroviaire et le transport combiné ; Vossloh, constructeur de matériel ferroviaire.

Contact : Jacques MALECOT, Délégué Général
+(33)6 27 22 83 44
www.assorail.fr

Tél. +(33)1 75 44 87 59 ;